



Motion : **Violence domestique : statistiques nationales**

Texte

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un dispositif national de récolte de données statistiques sur la violence domestique, afin d'uniformiser les pratiques cantonales et de disposer de données fiables.

Développement

La violence domestique constitue un problème dont l'ampleur est jusqu'à présent sous-estimée au niveau de la santé publique. Les conséquences de la violence domestique sur la santé des victimes et sur la communauté en général sont lourdes.

Pour pouvoir lutter contre ce fléau, il est important de le nommer, mais également de le chiffrer. Disposer de données fiables sur la violence domestique est primordial, d'une part pour fixer des priorités et orienter les stratégies de lutte, pour suivre l'évolution et les progrès accomplis, mais aussi à des fins de sensibilisation. Le recueil de données permet de reconnaître l'existence du problème et d'y faire face.

Actuellement, il n'existe pas en Suisse de statistique d'envergure nationale, ni de rapports systématiques institutionnalisés sur la violence domestique. Il faut donc se contenter d'exploiter les statistiques existantes, qui fournissent des données sur des aspects très divers de la violence domestique.

Comme le relève l'OMS, il est important de recueillir des données à tous les niveaux, mais également d'adopter des normes internationales afin de disposer de données comparables entre les pays et les cultures.